

MONIKA MALINOWSKA (WARSZAWA)

POULLAIN DE LA BARRE ET SES „REMARQUES” POUR LA VILLE DE GENÈVE (1691)

In the end of the XVIIth century, Poullain de la Barre, particularly known for having claimed the equality of men and women, published his *Essai des remarques particulières sur la langue française pour la ville de Genève* [An Essay of Partucular Remarks on the French language, as spoken in the city of Geneva]. It was by more than 100 years earlier than scientific works on the subject. When reading his booklet, consisting of seven chapters, we mainly learn what were the fault of language, committed by the inhabitants of Geneva and its surroundings. It is interesting to observe that Poullain, who always preached the most modern ideas, often ahead of his time, e.g. in his views on public matters, turned out to be a linguistic purist, recommending *le bon usage* as described in the *Remarques* [Remarks] by Vaugelas. Analyzing selected “faults” will help us to understand how the French language evolved in the French-Speaking part of Switzerland.

François Poullain de la Barre est connu surtout pour ses oeuvres « féministes ». Les auteurs des ouvrages consacrés à ce personnage se préoccupent surtout du sujet central de son oeuvre lié à la cause féminine au XVII^e siècle, mentionnant rarement le fait que ce philosophe s’intéressait aussi aux problèmes de la langue. Cependant le fait qu’il a publié en 1672 *Les Rapports de la langue latine à la française pour traduire élégamment et sans peine. Avec un Recueil Etymologique et Methodique de cinq mille mots François tirez immédiatement du Latin* et en 1691 *Essai des remarques particulières sur la langue française pour la ville de Genève* paraît digne d’attention. Marie-Louise Stock dans sa thèse *Poullain de la Barre : a seventeenth-century feminist* consacre cinq pages pour analyser le premier livre du philosophe, celui de 1672, et aussi cinq pages pour présenter son ouvrage genevois du début des années 90 (Stock : 1961 : 16-20 et 68-71). Elle est la seule, à notre connaissance, qui englobe dans son livre toute l’oeuvre de Poullain de la Barre. Dans la dernière monographie *François Poullain de la Barre and the Invention of Modern Equality* de Siep Stuurman publiée en 2004, l’auteur mentionne à peine l’édition genevoise de 1691. Sinon, il existe la thèse de l’Université de Zurich de 1927 écrite par Claire Natsche *Poullain de la Barre’s Bemerkungen zun genfer-Französisch* entièrement consacrée à l’analyse de l’*Essai des Remarques particulières sur la langue française pour la ville de*

Genève. Ces derniers temps dans son article « Le plus ancien commentaire du discours provincial en Suisse romande : François Poulain de la Barre » Pierre Knecht nous a rappelé l'ouvrage un peu oublié du philosophe français (Caron : 2004 : 119-123).

Poullain de la Barre – parisien, ancien prêtre catholique – arrive à Genève en 1689, à l'âge de 42 ans, quatre ans après la Révocation de l'Édit de Nante, pour y trouver refuge après avoir embrassé la religion protestante. Trois ans plus tard il publie son *Essai des remarques particulières sur la langue française pour la ville de Genève*. Il est certain qu'au moins deux bibliothèques (Bibliothèque publique et universitaire de Genève, BGE Hf 4473 et la bibliothèque du Glossaire des patois de la Suisse romande à Neuchâtel, GPSR J4 2) possèdent dans leur collection le recueil de Poullain mais nous ne trouvons aucune réédition dans d'autres bibliothèques. Nous pouvons constater avec certitude que la publication de son opuscule est lié à son activité peu lucrative d'enseignant privé du français et de la géographie avant d'être nommé régent au Collège de Genève en 1708. Il est donc fort probable que son *Essai des remarques* est fondé sur l'observation attentive du niveau langagier de ses élèves et d'invités du salon de Mme Perdriau à qui cet ouvrage est dédié (elle est mariée à Pierre Perdriau – membre du Conseil de Genève depuis 1687, c'est une famille d'origine française, de Tours, qui s'est installée à Genève à la fin du XVI^e siècle). Il a ajouté à son oeuvre ce terme d'« essai » pour souligner qu'elle n'est pas complète.

Il est difficile de constater quel fut le vrai but de cette publication ainsi que sa réception. Néanmoins nous supposons que l'ouvrage a dû être lu par certains représentants de l'aristocratie genevoise car il existe au moins deux traces de ce livre dans la vaste correspondance de Jean-Alphonse Turretini, éminent théologien de la République des Lettres. Jacques Chenaud (médecin et membre du Conseil des Deux Cents à Genève) et Étienne Jallabert (professeur de mathématiques) mentionnent dans leurs lettres la publication d'« un recueil des fautes que les Genevois font en français » (BPU, Ms fr 493, f. 250-251). S'agit-il donc de corriger les Genevois ? Difficile de le constater car dans la préface, Poullain souligne qu'« il y a sujet de s'étonner que dans une ville, qui est sur les frontières les plus reculées de France, et où il y a toujours un assez bon nombre d'étrangers, et au milieu d'une contrée où le patois est fort grossier, et fort éloigné de la Langue Française, on ne laisse pas d'y parler, et d'y prononcer incomparablement mieux que l'on ne fait en plusieurs Province de France » (Poullain : 1691 : 5). Quelques lignes après il ajoute que « pour les mauvais mots, et les autres fautes de Langage, il y en a incomparablement plus à Paris qu'à Geneve » (Poullain : 1691 : 6). Un autre français, Samuel Chappuzeau, qui est venu s'installer à Genève en 1662, dans son ouvrage intitulé *Entretiens familiers pour l'instruction de la noblesse étrangère où il est traité de la manière d'apprendre les langues* (1671) qui, contrairement à ce que suggère son titre, n'est qu'un livre de civilité, constate aussi qu'à Genève « les honnêtes gens y parlent tres-bien François (car

le petit peuple parle mal partout) & l'on y peut non seulement degrossir la Langue, mais encore s'y polir » (Chappuzeau : 1671 : 453).

La situation sociolinguistique de Genève est assez complexe dans la deuxième moitié du XVII^e siècle. Probablement on y parle et écrit en français depuis le XIII^e ou le XIV^e siècle. Cette variété issue du domaine d'oïl se substitue d'abord au latin et plus tard aux dialectes parlés en Savoie et aux voisinages de la ville. Mais à Genève le peuple parlait longtemps le patois savoyard, ou francoprovençal (l'expression forgée par Graziadio Isaia Ascoli en 1873), appelé parfois arpitant (ce dialecte est reconnu comme un synonyme du francoprovençal). Même les élites genevoises s'exprimaient en francoprovençal encore au XV^e et XVI^e siècle. A Fribourg ce dialecte est devenu la langue nationale. Le premier texte en patois savoyard voit le jour à Genève vers 1535, il s'agit d'une chanson qui raille les prêtres catholiques, puis en 1547 l'autre qui est un placard de huit lignes contre les pasteurs protestants. Mais le document le plus connu, devenu plus tard l'hymne de la République de Genève, est *Cé qu'è lainô* (*Celui qui est en haut*) composée après 1602. Il s'agit d'un poème qui décrit une attaque de l'armée savoyarde le 12 décembre 1602. La victoire des genevois lors de cette bataille est célébrée chaque année comme la fête de l'Escalade. Mais le savoyard ne fut pas seulement un idiome de combat pour engendrer de forts sentiments patriotiques. Le francoprovençal est aussi une langue littéraire. A l'époque quelques auteurs genevois composent des pièces de théâtre, des textes satiriques ou moralisateurs.

Mais la langue de la sainte Cène dans la Genève protestante est le français. Les calvinistes imposent le français pour diffuser leur enseignement, l'exercice du culte est célébré en français. Lorsque Jean Calvin s'installe définitivement à Genève pour organiser la vie de l'Église, le Conseil général de la cité accepte la naissance des deux nouveaux organes de contrôle : la Compagnie des pasteurs et le Consistoire où les procès-verbaux des séances sont rédigés en français. Les premiers professeurs de l'Académie de Genève, qui en 1559 ouvre ses portes pour des étudiants genevois et étrangers, sont des réfugiés venus de France.

Genève est une ville où l'on parle plusieurs langues : le français, l'italien, l'allemand et toute sorte de patois savoyards ou alémaniques. Pour l'histoire sociolinguistique de la « Rome protestante » l'afflux des étrangers ne reste pas sans influence sur l'implantation définitive de la langue française. Le Premier Refuge commence vers les années 60 du XVI^e siècle avec l'arrivée des protestants français et italiens. Le Deuxième Refuge, plus important en nombre, débute avant la Révocation de l'Édit de Nante de 1685, avec toujours des Français et aussi des Piémontais. Lorsque Poullain de la Barre arrive à Genève, on y parle français. Le français est la langue officielle des magistrats et des élites genevoises qui, soucieuses de ne pas être perçues comme une aristocratie provinciale, envoient leurs fils en France pour qu'ils y mènent des études à Paris, Saumur ou à Montpellier.

Jusqu'aujourd'hui, ce français genevois possède ses particularités lexicales qui sont parfois, encore au XXI^e siècle, regardées comme des fautes de langue, même si l'idée que les langues ne se conçoivent que comme systèmes normalisés n'est plus en vigueur. Nous pouvons donc mieux comprendre pourquoi Poullain de la Barre s'est décidé à écrire les remarques sur la langue française. Il appartient aux successeurs de Vaugelas pour qui la norme et le bon usage de la cour et des salons étaient la référence majeure. En tant que remarqueur, il suit l'idéologie normative et la hiérarchie des usages bien établis.

Son livre est un opuscule de 60 pages, format in-12, divisé en 7 parties, appelées « Articles » :

1. *Des mots qui sont hors d'Vsage* – p. 1-7
2. *Des Mots Impropres (les mots qui sont bons en usages lorsqu'ils ne sont pas employés selon la signification propre)* – p. 7-25
3. *Un genre pour un autre* – p. 25-26
4. *Un mode pour un autre, Remarques sur les verbes, Sur les temps composés, Sur les verbes neutres, Mauvaise construction, Mots superflus* – p. 26-31
5. *De la prononciation, De la liaison des mots, De la prononciation des Finales dans les Discours Soûtenus* – p. 31-48
6. *De la prosopopée* – p. 48-54 (Poullain explique qu'il s'agit d'« une figure ou un certain tour d'expression qui consiste dans la maniere de faire parler une personne dont on rapporte le discours »)
7. *De l'affirmation* – p. 54-56
Addition – p. 56-60

Hélas, Poullain ne donne pas d'explications théoriques, il classe plutôt, et d'une façon un peu désordonnée, des phénomènes linguistiques. Dans son oeuvre il se limite à exposer des fautes et à les corriger. Malgré tout c'est un témoignage précieux. Ses observations nous permettent de mieux connaître le français parlé à Genève à la fin du XVII^e siècle même si dans son *Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et suisse romand* du début du XX^e siècle, William Pierrehumbert constate que l'opuscule de Poullain de la Barre est : « de beaucoup le plus ancien des gloss. de notre franç. provincial. Mais François Poulain de la Barre était un réfugié français, et son petit ouvrage contient plus de solécisme franç. que d'expressions genev. proprement dites » (Pierrehumbert : 1926 : 740). À part des fautes de grammaire ou de syntaxe que les Genevois commettaient à l'époque, généralement les écarts linguistiques du français genevois se répartissent en quatre catégories : archaïsmes, innovations, emprunts aux patois et emprunts aux langues voisines.

Sans suivre l'ordre adopté par Poullain, nous proposons d'analyser quelques mots du français genevois de la fin du XVII^e siècle qui appartiennent soit aux archaïsmes (certains restent en usage jusqu'aujourd'hui comme *carron*) soit aux

mots empruntés du patois. Une grande majorité des « fautes » est issue du vieux français qui a évolué différemment de ce côté du Rhône. Parfois des mots du patois du parler populaire genevois et le français parlé à la cité se ressemblent beaucoup. « La faute » indiquée par Poullain peut être à la fois classée comme un archaïsme et un emprunt aux patois.

« **Achet.** On écrit & l'on dit *Achat*. (J'ay fait aujourd'hui un *Achat*) » (Add. I, p. 56) – Au XII^e siècle il existe deux verbes : *achater* et *acheter* issus du latin populaire *accaptare*. Le substantif verbal *achet* est formé du verbe *acheter* et *achat* de *achater*. Dans leur dictionnaire Estienne, Cotgrave, Oudin utilisent les deux mots *achet* et *achat*. Tandis que chez Richelet et dans le *Dictionnaire de l'Académie Française* (1694) nous ne trouvons que la forme contemporaine. Dans les documents qu'on trouve à Genève et dans le territoire de Savoie le substantif *achet* apparaît dans toute sorte d'inventaires : « payant ce qu'il conuient pour le lod dans six mois dés la date de l'achat » (*Ordonnances de l'église de Genève* :1609 :31) ou « leurs achepts, ventes, recettes (*Règlements sur le commerce de Genève* :1699 :5). Dans le patois savoyard ou genevois l'on n'utilise que *achet*.

« **Beguine** pour *coife cornette*. [Apportez moi une coife cornette. Les femmes mettent la nuit des coifes cornettes] ». (Art. I, p. 1) – D'après Littré il s'agit de béguin s. m., sans « e » à la fin. L'auteur donne deux significations à ce substantif. Premièrement il s'agit d'une sorte de coiffe, qui s'attache sous le menton : « Sans collet, sans béguin et sans autres affiquets (Régnier, *Satire XI*), L'un [des frères de Chamillart] fait évêque de Dôle, qui fit évêque de Senlis et à qui il ne manquait qu'un béguin et des manches pendantes (St-Simon, 70, 450) » (Pierrehumbert :1926). La deuxième signification concerne une sorte de bonnet pour les petits enfants. Le *Glossaire des patois de la Suisse* donne deux substantifs – masculin *béguin* (plusieurs sortes de bonnets ou coiffes) et féminin *béguine* qui signifie « ancien bonnet de femme en étoffe légère, de couleur blanche ou noire, souvent garni de dentelles, qui s'attache sous le menton » (GPS : 1924). Le mot restait en usage surtout à Fribourg, Vaud, Genève et Neuchâtel, « Elle avoit vebdu ... une beguine trois baches » (*Régistre criminel* : 1758). Il peut être utilisé aussi comme un bonnet de nuit, même si au Pays de Vaud les femmes le portaient une partie de la journée. Le mot peut aussi avoir d'autres significations en patois : une vache qui a une tache blanche au front, capuchon ; ou dans l'expression faire ou clore la béguine – il s'agit d'un cheval qui couche les oreilles en arrière. *Nouveau glossaire genevois* note « bavolet, sorte de coiffe de toile que portent nos paysannes, principalement celles qui sont âgées. Terme suisse-roman et savoisien » (NGG : 1851). En français, le substantif masculin reste en vigueur pour désigner les coiffes. Cependant en Suisse romande c'est la béguine qui prévalait.

« **Carron** pour *brique, carreau*. [Les carreaux se vendent au cent ou au millier. Les carreaux de l'atre sont cassez. Remmettre deux ou trois carreaux.] Les briques sont plus longues & plus épaisses que les careaux. Les briques servent ordinairement à faire les murs des maisons, & les carreaux servent aux planchers. » (Art. I, p. 1-2) – Voilà le substantif qui peut être classé comme un archaïsme et un emprunt. Selon l'auteur du *Nouveau glossaire genevois* (1851) il s'agit d'un terme suisse-romand, savoyard et franc-comtois. D'après le *Glossaire des patois de la Suisse* ce mot apparaît en Suisse romande dans le canton de Fribourg en 1416 : « Contre mur metoient ou d'autrui nul ne peult faire latrines et privez, sinon en faisant un contremur de *carrons* et chaux d'un pied d'espaisseur (G 1568, *Sources droit Genève*, III, 204) » (GPS : 1924). Il est attesté dans la zone francoprovençale et en moyen français du XIV^e au XVII^e siècle, ainsi que dans les dialectes : « Voyans que les maistres tuilliers et qui font la brique et *carron* faisoient marchandise non loyalle » (Paradin :1573 :217). Ménage constate dans son *Dictionnaire étymologique* que c'est un ancien mot « qui signifie carreau, brique [...] C'est aussi comme on parle encore présentement parmi le petit peuple de Lyon et des Villes circonvoisines » (Ménage :1750 : 206). D'après le *Dictionnaire suisse romand* (2004) *carron* est encore utilisé en français régional de France et en Suisse.

« **Chifrer**, pour *savoir l'Aritmetique*. *Chifrer*, C'est proprement, Ecrire des Chifres, les former, les placer. C'est aussi exprimer en Chiffre une certaine forme. Ce qu'on peut bien faire sans savoir l'Aritmetique, qui consiste à savoir faire toutes de Calculs, par chiffres ou autrement. (Chifrer les pages d'un livre. C'est en marquer le nombre & le rang, avec des Chifres. Vous chifrer mal, c'est à dire, vous formez mal, vous placez mal les Chifres) » (Add. II, p. 57-58) – Lors du Moyen Âge des mots savants issus de l'arabe littéraire sont entrés dans plusieurs langues européennes grâce à des traductions. Parmi eux nous trouvons *zéro* et *chiffre*. Même si la numération décimale est inventée par les mathématiciens indiens elle s'implante en Europe grâce aux Arabes. Chiffre qui signifie vide et zéro vient du mot arabe *ṣifr* et il est attesté depuis 1220. Le substantif *zéro* apparaît à la fin du XV^e siècle issu cette fois-ci de l'italien qui transcrit le mot *ṣifr* par *zefiro* et puis par *zero*. Aujourd'hui le verbe chiffrer veut dire soit numéroter des pages soit évaluer le montant d'une opération. Poullain insiste sur la première signification. Il distingue le fait de savoir numéroter (sans être initié à la science des mathématiques) et l'arithmétique. Cependant dans des dictionnaires du XVI^e et XVII^e siècle chiffrer signifie numéroter et compter. Godefroy écrit que chiffrer veut dire : « calculer, numéroter à l'aide des chiffres », pour Richelot chiffrer c'est : « écrire des chiffres, faire et mettre des chiffres » (Godefroy : 1880-1901). Cependant selon Furetière chiffrer signifie : « supputer, se servir de chiffres. Il ne se dit guère de l'addition de plusieurs sommes ensemble » (Furetière : 1978) et dans le *Dictionnaire de l'Académie Française* de la fin du XVII^e

siècle nous lisons : « compter, marquer des chiffres : il faut *chiffrer* toutes les sommes » (DAF : 1694). En patois genevois le verbe chiffrer a survécu dans le sens de calculer, additionner : « Chiffrer une addition. Chiffrez-moi ce compte » (NGG :1851). De même Poullain critique la fausse utilisation du substantif **chifreur** : « pour *Aritmeticiens qui fait bien l’Aritmetique*. Quand on dit,

Nul ne peut-être bon Chifreur,
Si son Livret ne sait par coeur.

Chifreur se prend là pour *Aritmeticien* ; mais c’est à cause du vers & de la Rime. On dit, *Il sait bien L’Aritmetique*. » Mais Richelet, Furetière et le *Dictionnaire de l’Académie Française* expliquent que le chifreur est celui qui sait bien compter avec la plume, car le substantif le chiffre signifiait souvent le calcul. C’est pourquoi : « *Nous voulons pousser Notre garçon dans la chiffre* » veut dire encore au XIX^e siècle « pousser dans l’arithmétique » qui est une expression franc-compoise, lyonnaise et méridionale (NGG :1851).

« **Consulte** pour *Consultation*, avis, ou d’Avocats sur une affaire, ou de Medecins sur une maladie. [Demander une Consultation. Etre en Consultation. Payer bien cher une Consultation.] » (Art. I, p. 2) – Il s’agit d’un substantif verbal du latin *consultarer*. Wissler nous informe que ce mot s’est formé dans le langage du peuple qui a plutôt préféré cette construction du substantif dérivé du verbe *consulter* que la forme savante avec la terminaison en *-ation* postposée à la racine (Wissler :1909 : 48). Le mot est attesté à partir du XVI^e siècle comme action de prendre avis ou action d’examiner un ouvrage. Richelet n’utilise que la forme de *consultation*. Ménage souligne qu’ « il n’y pas plus de trente ans, qu’on disoit à Paris *consulte* de Medecins, et *consultation* d’Avocat. Aujourd’huy on ne dit plus que *consultation* » (*Observations* : 1675 :385). Cependant le substantif *consulte* est dispersé en Suisse romande dans les dialectes et le parler du peuple. Pierrehumbert note ce mot dans l’expression : « une chambre de consulte » ou « si vous jugez une consulte nécessaire » (Pierrehmbert :1926).

« **Couvert de lit** pour *Couverture*. [Combien cette couverture ? En hyver, il faut doubler les couvertures] », (Art. I, p. 3). – C’est un substantif verbal qui provient du bas latin *coopere* > *coopertura* et qui reste en usage en Suisse romande et en Savoie. Dans les dialectes de Genève il existe le mot *kravèta* qui signifie à la fois la couverture du lit, de cheval et du livre (Natsch :1927 :69). *Couverte* dans le sens la couverture de lit apparaît au XII^e siècle et on le trouve dans les dialectes francoprovençals. Le mot est attesté dans plusieurs documents officiels et dans des inventaires : « de beaux licts bien encortinez de beau satin blanc et rouge et de bonnes couvertes (Jeanne de Jussie : 1611 : 38). Monet et Richelet ne gardent que le substantif *couverture*. Dans le *Nouveau glossaire genevois* nous trouvons l’information suivante : « Au dix-septième siècle, les gramme-

riens français attaquaient déjà ce barbarisme, lequel cependant est resté vivace en France, en Suisse et en Savoie » (NGG : 1851). Le mot *couverte* fonctionne encore aujourd'hui dans la locution familière *passer à la couverte; faire danser la couverte* qui signifie berner : « Il déshabilla précipitamment l'officier, pris (...) de rage parce que les habits ne se dégageaient pas assez vite du corps, comme si celui-ci les eût retenus. Il secouait ce corps sauveur comme s'il lui eût *fait danser la couverte* (Marlaux, *la Condition humaine*, 1933, p. 232) » (GR).

« **Inquilin** pour *Locataire*. (Combien avez vous de *Locataire* ? Tous nos *Locataires* déménagent aujourd'hui) ». (Add. I, p. 56-57) – Le mot provient du latin *incolere* (habiter) > *inquilinus* (locataire) et est un terme aujourd'hui employé en du domaine de biologie : « se dit d'un animal ou d'un végétal qui trouve logement, refuge ou protection dans un autre être vivant, sans en tirer sa nourriture (GR). Nous trouvons l'attestation de ce mot en tant que *locataire* au sens humain dans le *Dictionnaire* de Godefoy : « l'*inquilin* qui demeure en la meyson dudit loys va au guet et a la garde a son tour ... (30 sept. 1421, *Reg. consul. de Lyon I*, p.328, Guigne) » (Godefroy : 1880-1901) ou encore : « Firent comandement a tous manans et habitans de la cité de Lyon, tant proprietaires que *inquilins* des maisons ou il avoit plu a Dieu que la peste eust esté, faire nettoyer » (Paradin :1573 :375). De même Cotgrave (1611) note le mot *inquilin* comme « Tenant, Lodger »

« **Septante, Octante, Nonante**. Ces mots sont bons en termes d'Aritmetique & d'Astronomie, mais hors de là. Il faut dire, *Soixante dix, quatrevingt, quatrevingt dix* ». (Art. II, p. 18) – D'après *Dictionnaire suisse romand* (2004) ces adjectifs numériques cardinaux invariables sont courants en Suisse romande ainsi que dans d'autres pays francophones comme la Belgique, le Zaïre ou le Rwanda sauf que l'on utilise huitante au lieu de octante. La première apparition de ces adjectifs issus du latin populaire *septanta, nonanta* et du latin classique *octoginta* (*oitante* en français latinisé) est attestée au XIII^e siècle (Pierrehumbert : 1926). Vers le XV^e siècle les nombres septante, octante, nonante cèdent la place au système vicésimal par ex. pour 80 quatre-vingt. Le système décimal est aussi utilisé en français regional et en francoprovençal. *Septante, octante* et *nonante* sont attestés dans les dictionnaires de Monet et d'Oudin. Cependant Vaugelas souligne qu'il faut parler « *soixante-dix* ou *quatre-vingt*. *Septante* est plutôt réservé pour les interpretes de la Bible comme les *septante Interpretes* ou les *Septante* » (Vaugelas :2009 :304). Ménage comme Poullain de la Barre souligne que : « en termes d'Aritmetique et d'Astronomie on dit fort bien, *septante, octante, nonante*. On dit aussi *septante* en parlant des Interpretes de la Bible » (*Observations* : 1675 :361). Jean Humbert note que : « ce terme, d'un usage universel dans la Suisse française et dans le midi de la France, appartient au vieux français. Soixante et dix est un terme incommode dans la numération, et tout

les grammairiens français s'accordent à désirer que *septante* lui soit substitué » (NGG :1851).

« **Souventefois** pour *souvent*, *plusieurs fois*. (Il vient ici fort souvent, Je l'y ai vu plusieurs fois)». (Art. I, p. 7) – Cet adverbe qui veut dire fréquemment est une combinaison des deux mots *souvent* et *fois* écrits ensemble ou séparément. Il apparaît vers le XII^e siècle et provient de *souventes feiz*. Cette expression composée peut être vue à la fois comme un archaïsme ou comme un régionalisme (GR). Les deux adverbes *souventefois* et *souvent* coexistent jusqu'au XVII^e siècle (Estienne, Monet, Oudin, Pomey). Saint-François de Sales préfère l'expression composée : « Representes vous souventefois le Sauveur crucifié » (Lettre III :27) ou «(...) es rencontres que cette vie vous presente sans doute souventefois » (Lettre IV :172) ou encore : « Souventefois je me suis vu (...) recherché par quelques pauvres gens » (Chappelain, *Le Gueux, ou la Vie de Guzman* d'Alfarache, III, 472). Richelet constate que c'est une vieille forme qu'il faut substituer par *plusieurs fois* ou *souvent* car ce mot « ne se dit pas beaucoup dans l'usage ordinaire » (Richelet : 1970). Dans le *Dictionnaire de l'Académie Française* (1694) nous ne trouvons que l'adverbe *souvent*. Cependant l'expression *souventefois* apparaît encore dans quelques textes littéraires postérieures à sa disparition des dictionnaires de la langue française : « De plus, j'ai fait, comme vous savez, une amitié très longue avec votre fils Landry. Il m'a souventes fois parlé de vous (...) » (G. Sand, *la Petite Fadette*, XXXIII, 1849) ou Il n'est pire raseurs que littéraires. Nonobstant, le roi des Sedangs vous a intéressé souventes fois, jadis ? (Malraux, *Antimémoires*, p. 411, 1967 – 1972) » (GR).

L'oeuvre de Poullain de la Barre est un ouvrage accidentel, probablement il ne l'aurait jamais écrit si les mouvements de sa vie ne l'avaient emmené comme réfugié à Genève. Son *Essai des remarques* est un cas isolé. Il faut attendre le XIX^e siècle pour voir apparaître des glossaires cantonaux et le *Supplément* au *Dictionnaire de la langue française* de Littré en 1877 avec des helvétismes de la Suisse romande. Avec le *Supplément* de Littré il commence la phase scientifique de l'étude du français régional continuée en 1921 et 1926 avec la publication du *Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et suisse romand* de William Pierrehumbert. Mais contrairement à l'opuscule de Poullain il ne s'agit pas de corriger car, comme le constate l'auteur du *Dictionnaire historique* : « le provincialisme romand proprement dit est digne de toute estime : soit qu'il représente une chose qui nous est propre, une idée intraduisible en « bon français » sans d'ennuyeuses périphrases, soit qu'il offre à l'expression classique un synonyme familier et savoureux » (Pierrehumbert : 1926 : 1).

BIBLIOGRAPHIE

I SOURCES MANUSCRITES

Genève, Bibliothèque Publique et Universitaire (Collection J.-A. Turretini).
Ms fr 493 (115 lettres recueillies sous le titre de la *Correspondance Van – Zwi et anonymes*, papiers J.-A. Turretini 13, Lettres de divers Van-Zwi).

II SOURCES IMPRIMÉES

- CHAPPUZEAU S. (1671) : *Entretiens familiers pour l'instruction de la noblesse étrangère où il est traité de la manière d'apprendre les langues*, Genève.
Dictionnaire de l'Académie Française, (1694) Paris, (DAF).
- FURTIÈRE A. (1690) : *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots français, tant vieux que modernes, & les termes de toutes les sciences et des arts*, La Haye (réimpr. Paris 1978).
- GODEFROY F. (1880-1901) : *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, Paris.
- JUSSY de J. (1611) : *Le Levain du Calvinisme au commencement de l'Hérésie de Genève*, Chambéry.
Les Ordonnances Ecclesiastiques de l'Eglise de Geneve, (1609), Genève.
- MÉNAGE G. (1750) : *Dictionnaire étymologique de la langue Française*, Paris.
- MÉNAGE G. (1675) : *Observations sur la langue Française*, Paris, (Observations).
- PARADIN (1573) : *Histoire de Lyon*.
- POULLAIN DE LA BARRE F. (1691) : *Essai des remarques particulières sur la langue française pour la ville de Genève*, Genève.
Régistre criminel (1758) : Lausanne.
Règlements sur le commerce de Genève (1699) : Genève.
- RICHELET P. (1680) : *Dictionnaire français*, Genève, réimpr. Genève 1970.
- SALES F. de (1892-1918) : *Oeuvres*, Annecy, 20 vol. (Lettres).
- VAUGELAS C. F. de (2009) : *Remarques sur la langue française*, éd. critique avec introd. et notes par Zygmunt Marzys, Genève, Droz.

III LITTÉRATURE SECONDAIRE

- Dictionnaire suisse romand : particularités lexicales du français contemporain* (2004) : conçu et réd. par André Thibault, sous la dir. de Pierre Knecht, Carouge-Genève, Zoé, Edition Nouv. éd. revue et augm., préparée par Pierre Knech (DSR).
- Glossaire des patois de la Suisse romande* (1924-1933) L. Gauchat, J. Jeanjaquet, E. Tappolet et al., Neuchâtel et Paris, Édition Victor Attinger, vol. 6 (GPS).
- HUMBERT J. (1851) *Nouveau Glossaire genevois*, Genève, Éd. Slatkine, 2004 (NGG).
- Le Grand Robert de la langue française*, version électronique, deuxième édition dirigée par Alain Rey, consultations 2010/2011 (GR).
- Les Remarqueurs sur la langue française du XVI^e siècle à nos jours* (2004) : éd. Philippe Caron, Rennes, PUR, coll. La Licorne Numéro 70.
- NATSCH C. (1927) : *Poullain de la Barre's Bemerkungen zun genfer-Französisch*, mps pracy Uniwersytetu w Zurichu, Chur, Buchdruckerei Bündler Tagblatt.
- PIERREHUMBERT W. (1926) : *Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et suisse romand*, Neuchâtel et Paris, Éditions Victor Attinger.
- WISSLER G. (1909) : *Das schweizerische Volksfranzösisch*, Zürich.